



Commune d'Abriès-Ristolas



Réunion du Conseil Municipal Séance du 28 juillet 2020 Compte-Rendu des débats

L'an deux mille vingt, le vingt-huit juillet à 20h00, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle Abriès-Ristolas.

Date de convocation : 23 juillet 2020

Étaient présents : Carine AUDIER-MERLE, Philippe BOULET, Florian BOURCIER, Florent BUÈS, Chrystelle CERUTTI, Nicolas CRUNCHANT, Marie-Hélène FAROUZE, Joël GAUCHE, Charles LACROIX, Dominique LEPAS, Emmanuel MIEGGE, Alexandre RÉNIÉ.

Étaient absents excusés avec remise de pouvoirs : Philippe RIBOT, Nicolas TENOUX (arrivé à 21h25)

Était absente excusée : Pauline ROUX

Secrétaire de séance : Emmanuel MIEGGE

Le maire vérifie les pouvoirs et présente l'ordre du jour.

1- Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 8 et 10 juillet 2020

Les comptes rendus de séances des 8 et 10 juillet 2020 sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Convention avec la CCGQ pour la livraison des repas de la cantine scolaire dans le cadre du service de portage de repas à domicile pour l'année scolaire 2020/2021

Le maire présente la convention à renouveler avec la CCGQ pour ce service de portage de repas de la cantine. Ce renouvellement est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Proposition d'une liste de 24 noms pour la DGFIP pour la constitution de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Le Maire explique que suite au renouvellement des élus municipaux, la Direction Générale des Impôts a l'obligation de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs et de constituer cette commission sur la base d'une liste de contribuables proposée par le Conseil Municipal. Le Maire présente une liste de 24 noms (12 seront retenus par DGFIP), la liste est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Affectation et déclassement de la parcelle ZA 39 dans le domaine public communal



Commune d'Abriès-Ristolas



Le maire présente un plan détaillant l'emplacement de la parcelle ZA 39 en amont du village de Ristolas et explique les motifs de ce déclassement. Il s'agit d'assurer la pérennité du passage des câbles électriques enfouis par le SYME 05 pour l'alimentation de l'antenne relais.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Régularisation des taux moyens pondérés des taxes locales (TFB) pour l'année 2020

Le maire rappelle qu'aucune augmentation des taxes communales n'est prévue pour l'année 2020. Suite à la fusion des communes, le lissage des taux entre les anciennes communes d'Abriès et de Ristolas est prévue sur 12 ans. Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties prévisionnel et initialement calculé par la DGFIP pour prendre en compte ce lissage était de 26,99 %. Le calcul définitif porte en réalité le taux moyen pondéré à 27.50 % pour l'année 2020. Le recalcul de ce taux moyen pondéré par la DGFIP n'entraîne pas d'augmentation des taux des taxes locales : les taux initiaux d'Abriès et les taux initiaux de Ristolas n'ont pas subis d'augmentation. Cette modification administrative n'est présentée que dans un souci de transparence.

Vote pour 11, abstention 3.

6. Reconduction de la convention d'adhésion au service d'aide à l'archivage du CGD05

L'aide d'un spécialiste de l'archivage a déjà fait ses preuves les années précédentes. Pour l'année 2020, il est seulement prévu deux demi-journées de recollement des archives municipales à Abriès et à Ristolas, pour un montant de 250 € au total. Cela doit être formalisé par une convention avec le service « archives » du Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Proposition approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. Autorisation au maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du plan de relance engagé par le Département sur les espaces naturels, sites et itinéraires

Les travaux d'entretien des sentiers communaux avec le PNRQ ont été estimés à 15 jours. Plusieurs propositions d'itinéraires à améliorer sont mis en avant :

- le sentier du col Vieux à la Brèche de Ruine et au lac d'Asti
- le sentier des vaches entre Ristolas et la Monta, idéal pour les familles
- le sentier de descente de la gare d'arrivée du télésiège à la Garcine en passant par les ruines de Patarel
- projet d'un nouveau sentier entre le belvédère du Viso en amont de la gare d'arrivée du télésiège et l'étang de Moussou

Dans le cadre du plan de relance engagé par le Département des Hautes-Alpes, des financements pouvant aller jusqu'à 70 % du montant total HT des travaux peuvent être alloués. Le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention en ce sens.

Proposition approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. Reconduction de la convention cadre avec le PNRQ relative à l'entretien des sentiers de compétence communale

La Commune fait régulièrement appel au Parc Naturel Régional du Queyras pour effectuer des travaux d'entretien sur les sentiers de compétence communale. La convention-cadre formalisant



Commune d'Abriès-Ristolas



l'intervention des agents de terrain du Parc arrive à son terme et doit donc être renouvelée pour une nouvelle période de 3 ans.

Proposition approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

9. Questions diverses.

- 9.1 Marie-Hélène FAROUZE et Emmanuel MIEGGE sont désignés référents pour la bibliothèque. Ils soulèvent la question de l'achat de tentes pour les animations de la bibliothèque et plus généralement des animations communales.
- 9.2 Marie-Hélène FAROUZE et Charles LACROIX sont désignés référents pour le camping de Valpréveyre, Philippe RIBOT et Charles LACROIX pour celui de La Monta. Plusieurs problèmes sont soulevés pour ces campings, en particulier le bruit du compresseur et les problèmes électriques à Valpréveyre. Une augmentation de la puissance est demandée à ÉNEDIS pour palier à ces problèmes.
- 9.3 Florent BUËS est désigné comme référent sur les questions des sentiers et itinéraires de Ristolas, Alexandre RÉNIÉ et Florian BOURCIER pour ceux d'Abriès.
- 9.4 Point sur la cabane des Casses : en attente de la validation par l'architecte d'une nouvelle proposition technique de l'entreprise SEROR pour baisser les coûts. La descente de la cabane hélicoptable de Ristolas est prévue le 3 août.

(Arrivée de Nicolas TENOUX à 21h25).

- 9.5 Point sur le versement des subventions aux associations dans le cadre de la pandémie : le maire réaffirme le soutien de la commune aux associations qui oeuvrent au dynamisme du territoire. Néanmoins, dans le cadre de la pandémie en cours, si ces associations sont contraintes de réduire leurs activités, la subvention municipale fixée initialement sera revue à la baisse, sauf en cas de difficultés financières de l'association, situation qui nécessitera une négociation.
- 9.6 Réflexion sur la création d'un blason et/ou logo « Commune d'Abriès-Ristolas »
Un débat s'engage sur la nécessité de la création d'un tel blason. La décision est prise de se renseigner sur les règles et obligations en la matière.
- 9.7 Présentation des différentes commissions intercommunales au sein de la CCGQ. Certaines de ces commissions sont accessibles aux conseillers municipaux. Il est donc demandé à ceux-ci de réfléchir s'ils souhaitent présenter leur candidature avant le 17 août.

D'autres points sont abordés en fin de réunion :

- Le Bike Park : le dossier a été pris en main par trois conseillers, des rencontres sur le terrain et avec l'ensemble des acteurs sont prévues ou ont déjà eu lieu et permettent d'envisager une plus grande efficacité du Bike Park à l'avenir. La fréquentation est en hausse cet été.
- DSP La Grolle : le dossier avance, une réunion est prévue le 4 août.
- Un quatrième poste de titulaire est proposé au CCAS : Carine AUDIER-MERLE est candidate. Cette candidature est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Maire achève la séance en donnant la parole et en remerciant les six habitants qui se sont déplacés pour assister au conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Signature : Nicolas CRUNCHANT, Maire d'Abriès-Ristolas